

Cet exemple d'ERNMT gratuit à BAIN DE BRETAGNE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

# ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 43 RUE HIPPOLYTE FILLIOUX 35470 BAIN DE BRETAGNE



## SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3	9 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 2
RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Inondation Séisme Tempête et grains (vent)	Aucun	Transport de marchandises dangereuses

#### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

#### CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

<sup>(1)</sup> Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI hydrogéomorphologie SEMNON	01/01/1970
	AZI PHEC 95	01/01/1970

## Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	18/07/1983	18/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	31/07/1983	31/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	31/07/1983	31/07/1983	25/11/1983	01/12/1983
Tempête	31/07/1983	31/07/1983	25/11/1983	01/12/1983
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	01/06/1999	01/06/1999	29/09/1999	20/10/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

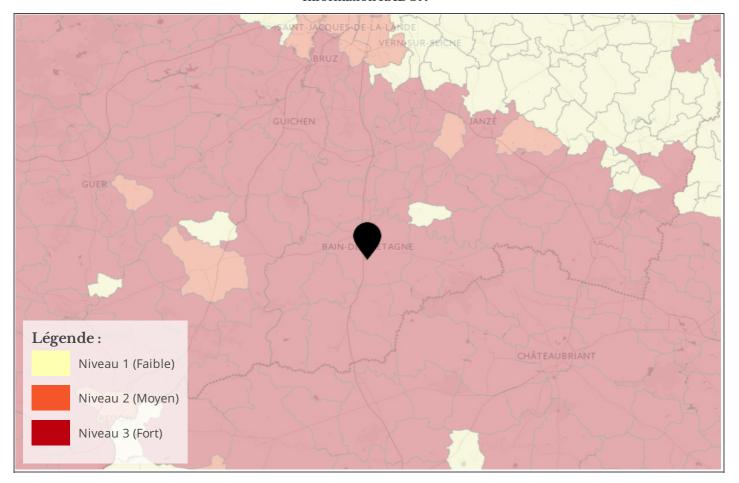
#### Cartographie des inondations



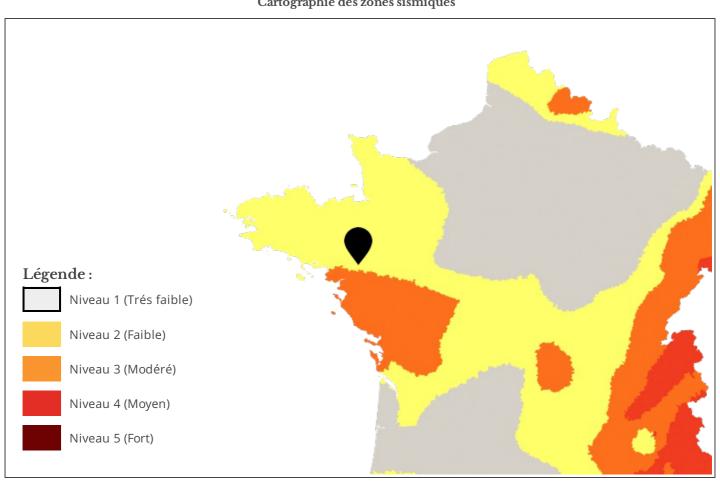
#### Referentiel cadastral parcelle



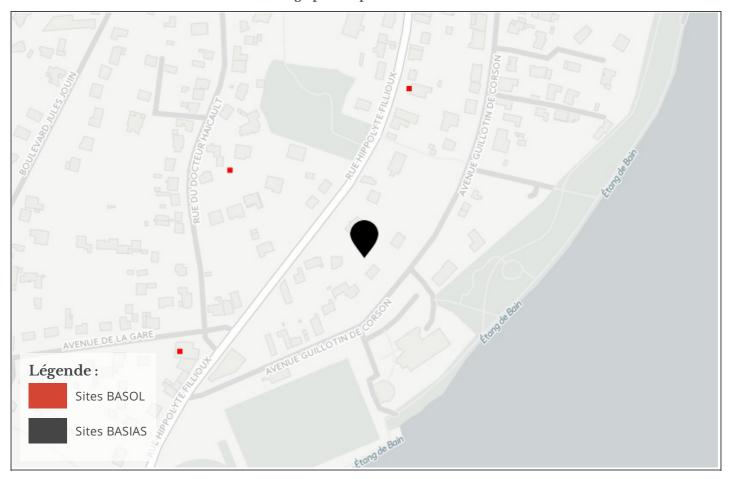
#### Information RADON



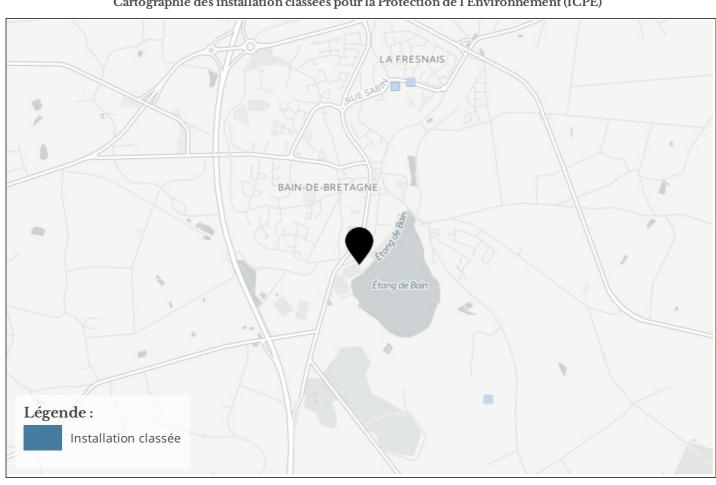
Cartographie des zones sismiques



## Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

concernant l'immeuble, est établi sur la base des inform				The second secon	millers ou	technologiques	
N°		du 1	19/12/2013	N	lis à jour le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)							
2. Adresse		code posta	al ou Insee	commune			
43 Rue Hippolyte Fillioux			35470		BAIN DE E	BRETAGNE	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs pla	ans de préventio	n de risque	s naturels [PF	PR n1			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	prescrit				Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par a	nticipation	1		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé				Oui	Non	Χ
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :							
in a mala dia m		a matia II a	mo	uvements de			
inondation	crue torr	entielle		terrain		avalanches	
sécheresse	•	cyclone	remont	ée de nappe		feux de forêt	
séisme		volcan		autres			
extraits des documents de référence joints au prése	ent état et permeti	tant la locali	isation de l'imr	neuble au regard	des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux			PPR naturels		Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR n	naturels ont été ré	alisés			Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préven	ntion de risques r	niniers [PPI	R m]				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.							
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit				Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par a	nticipation	1		Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé				Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :							
	mouvements de			autres			
extraits des documents de référence joints au prése	ent etat et permeti	tant la locali	isation de l'imr	neuble au regard	des risques	pris en compte	
N. L'immouble est se permé par des prossriptions de traveux	dans la ràglamant	du ou doc	DDD miniors		Oui	Non	X
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR n			rrk IIIIIIIeis		Oui	Non Non	^
					Oui	Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préven	•			,			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR te				uve	Oui	Non	X
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêt							
effet toxique	effet the			e surpression	Out	Non	V
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux ris					Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au prése	ent etat et permeti	tant la locali	isation de l'imr	neuble au regard	des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	dans la ràglament	du ou des l	DDD				
technologiques	dans le regienneme	. dd od des			Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR t	echnologiques on	ıt été réalisé	S		Oui	Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglemen	ntaire pour la pri	ise en com	pte de la sism	icité			
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'	'environnement						
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5	zone 4	ZO	ne 3	zone 2	zone 1	
	forte	m	oyenne	modérée	faib		
						та	ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assi		ne catastro	phe naturelle	, minière ou tec	hnologique		
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environne							
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique con	statant la réalisati	on de la ver	nte		Oui	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire							
8. Vendeur - Bailleur		jean			Durai		
9. Acquéreur - Locataire		eanne			Dupo		
10. Lieu / Date  Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdict		BRETAGNE		auc ou prévisible	17/06/2		no lee

**Attention!** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

## Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
BRE3501549	beunet lucien, station service, , rue haicault (du docteur) bain-de-bretagne (35012)	142 mètres
BRE3503496	pelerin loïc/ gouesnard/ gouesnard françois, dli, , 13 rue fillioux (hippolyte) bain-de-bretagne (35012)	146 mètres
BRE3503016	bazire andré/ piparo armand, garage et station service, , route nantes (de) bain-de-bretagne (35012)	201 mètres
BRE3500552	brun sarl/ brun didier/ mazure/ total cie française de distribution/ lille-bonnières et colombes sté, dli, , route nantes (de) bain-de-bretagne (35012)	468 mètres
BRE3501720	brunet jean yves/ brunet emile, garage, , 6 rue frére emery (du ) bain-de-bretagne (35012)	472 mètres
BRE3500485	paitel françois, tannerie, , bain-de-bretagne (35012)	481 mètres
BRE3504217	déchetterie netra onix, bain de bretagne, , gare bain-de-bretagne (35012)	482 mètres
BRE3500487	ricoul alexis, tannerie, , rue bertaud bain-de-bretagne (35012)	486 mètres
BRE3500004	yvon jules / briand rené, tannerie, , etang (l') bain-de-bretagne (35012)	492 mètres

#### Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
	Raison social, Activité, Adresse	Dist.

Télécharger l'IAL

http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ial

Ministère du Développement Durable Déclarationde sinistres indemnisés Préfecture : Ille-et-Vilaine en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble Commune BAIN DE BRETAGNE Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de Cochez les cases **OUI** ou **NON** catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 15/11/1983 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 15/11/1983 Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 25/11/1983 O Oui O Non Tempête Arrêté en date du 25/11/1983 O Oui O Non O Oui O Non Arrêté en date du 22/10/1987 Tempête Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 06/02/1995 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 29/09/1999 O Oui O Non

Etabli le :

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Arrêté en date du 29/12/1999

O Oui O Non

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net